

RESUME DU SOUS-PROGRAMME POPULATION ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

1. Contexte du sous-programme PSD

Le sous-programme Population et Stratégies de Développement (PSD), un des trois piliers du programme de pays du Sénégal a été conçu pour contribuer à atteindre les objectifs de la Déclaration de la Politique Nationale de Population (DPP) adoptée en 1988 pour le renforcement de la mise en oeuvre de la politique de population, sa réactualisation, son suivi et son évaluation.

Les principaux problèmes et contraintes du sous-programme PSD sont : le taux élevé de l'accroissement naturel de la population par rapport aux ressources limitées du pays ; l'absence d'une méthodologie efficace et opérationnelle d'intégration de la variable population dans les plans de développement ; l'insuffisance de la coordination entre les différentes structures intervenant dans les domaines de la population et la planification ; la non prise en compte des spécificités régionales dans le contenu de la DPP ; la non institutionnalisation de l'EVF/EMP dans le système éducatif, l'inexistence d'un programme cohérent de collecte et d'analyse des données en matière de population ; le taux élevé de l'analphabétisme féminin (78%) ; l'inadaptation de la législation nationale et l'insuffisante application des textes en faveur de la femme ; la faible prise en compte des besoins spécifiques et stratégiques des femmes dans les programmes de développement.

Cependant, les conditions favorables à la mise en oeuvre d'un programme global en Population et Développement existent. En effet, dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations de la CIPD, le gouvernement du Sénégal a tenu un conseil interministériel sur la population en juillet 1995. Ce Conseil a recommandé entre autres, l'actualisation de la DPP en y intégrant les objectifs démographiques quantifiés et les domaines nouveaux non pris en compte (pauvreté, sida, environnement et question des réfugiés) ; et l'élaboration du deuxième Programme d'Action et d'Investissement Prioritaire en matière de Population (PAIP). Le 2ème a été adopté en 1997 et son objectif global est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par une meilleure adéquation entre la population, les ressources et le développement et l'amélioration durable des conditions socio-économiques des femmes.

But du Sous-programme

Le but du sous-programme est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par une meilleure adéquation entre la population, les ressources et le développement en veillant à la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes à travers le renforcement de la mise en oeuvre de la politique de population au niveau décentralisé.

Pour concourir à l'atteinte de ce but. Le sous-programme s'est doté de trois objets: avoir contribué à l'intégration effective des variables démographiques dans les programmes de développement à l'échelon national et régional ; avoir contribué à la généralisation de l'enseignement des questions de population et de l'éducation à la vie familiale dans les systèmes d'éducation tant formels que non formels ; avoir contribué à l'amélioration de la condition et de la situation de la femme.

Le sous-programme sera constitué de 5 composantes inter-dépendantes : Actualisation et opérationnalisation de la politique de population ; Amélioration du système national d'information et de gestion des données ; Institutionnalisation de l'EVF/EMP au niveau formel ; l'introduction de l'EVF dans le système d'éducation informel ; Amélioration du statut de la femme.

Huit produits sont attendus du sous-programme : Produit 1 : politique nationale de population actualisée et opérationnalisée, Produit 2 : compétences techniques en matière de planification, gestion et intégration des questions de population dans les programmes nationaux et régionaux de développement accrues et renforcées ; Produit 3 : système national d'information et de gestion des données en matière de population amélioré ; Produit 4 : EMP/EVF étendues à 31 écoles primaires additionnelles ; Produit 5 : enseignement de l'EVF/EMP introduit dans 15 écoles secondaires, 2 écoles coraniques, 2 centres d'alphabétisation et dans 5 groupements de femmes et de jeunes ; Produit 6 : EVF/EMP institutionnalisée dans l'enseignement

= ? diff de 4 and 5 ? 1
PSD 1/8

POP ?

primaire et secondaire ; Produit 7 : approche genre intégrée dans les politiques et programmes nationaux et régionaux de développement aux niveaux conceptuel et opérationnel ; Produit 8 : cadre institutionnel de promotion de la femme renforcé à travers : l'adoption d'un plan d'action national, l'élaboration de programmes régionaux et la révision du code de la famille .

Stratégie du sous-programme

Les stratégies pour atteindre les objectifs du sous-programme sont les suivantes : l'actualisation de la politique de population pour l'adapter au nouveau contexte national et international (plans d'action de la CIPD et de Beijing) ; une meilleure prise en compte des spécificités régionales ; une meilleure intégration de la variable population dans le processus de planification qui nécessite la conception, l'élaboration de nouveaux outils et instruments méthodologiques ; un accroissement des compétences nationales en matière de formulation, de gestion et d'évaluation des politiques et programmes de population et une rationalisation de la gestion des ressources humaines ; et une amélioration du rôle et du statut des femmes dans la mise en oeuvre de la politique de population.

2. Contribution des produits attendus du sous-programme à l'atteinte du but et des objectifs du programme de pays

Les produits attendus du sous-programme vont contribuer de manière significative à l'atteinte du but du programme de pays, en encourageant l'application de l'approche programme, ainsi que l'intégration des variables démographiques dans les plans de développement en encourageant l'application de l'approche genre ; en renforçant les structures institutionnelles chargées de coordonner la mise en oeuvre de la DPP, et en décentralisant la formulation et la mise en oeuvre de la politique de population.

3. Exécution du Sous-programme et modalités d'exécution

Le sous-programme sera sous la coordination globale du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. La Direction de la Planification et des Ressources Humaines (DPRH) qui assure le secrétariat du Conseil National de la Population et des Ressources Humaines présidera le Comité National de Pilotage du sous-programme composé des ministères techniques impliqués, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP) ; Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ; Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et de 6 ONGs (GEEP, CSS, ASRADEC, ASPF, IKHRA, IIA).

Le comité a pour mission, la coordination, le suivi et l'évaluation des activités du sous-programme. Au niveau des cinq régions, les comités régionaux de la planification et des ressources humaines (COREPORH) assureront la coordination des activités régionales.

La coordination avec les deux autres sous-programmes (SR/PF/SS et Plaidoyer) sera faite à travers les réunions trimestrielles présidées par la DPRH, les visites de terrain et lors des exercices d'évaluation.

La composante "Actualisation et opérationnalisation de la politique de population" sera exécutée par la DPRH ; la composante "Collecte, Recherche Analyse des données" sera exécutée par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) ; la composante Genre et renforcement des capacités des femmes sera exécutée par la Direction du Bien-Etre Familial (MFASSN) ; la composante Institutionnalisation de l'EVF/EMP dans le système d'éducation formel sera exécutée par le Ministère de l'Éducation Nationale ; la composante Introduction de l'EVF dans le système informel sera sous la responsabilité du Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MFASS). L'exécution de cette dernière composante se fera en collaboration avec les ONG suivantes :

- La Confédération Sénégalaise du Scoutisme est une ONG qui existe depuis plus de 20 ans. Elle a une antenne au niveau de chaque région et une longue expérience en matière d'intégration de l'éducation à la vie familiale dans le programme national du scoutisme.

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	I.O.V.	M.V.C.	RISQUES ET/OU SUPPOSITIONS
<p>BUT :</p> <p>Avoir contribué à l'amélioration de la qualité de vie par une meilleure adéquation entre la population, les ressources et le développement en veillant à la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes, à travers le renforcement de la mise en œuvre de la politique de population au niveau décentralisé.</p>	<p>Réduction du taux de croissance démographique de 2,7% à 2,59 pour la période 1989-2005</p> <p>Réduction de 44 à 35% de la proportion des ménages classés en dessous du seuil de pauvreté</p> <p>Existence des programmes opérationnels au niveau décentralisé</p> <p>Amélioration du classement du pays par rapport à l'IDH de 160è au 152è.</p>	<p>RCPH/1999</p> <p>Enquêtes (intercensitaires ; EDS IV ; autres)</p> <p>Statistiques de l'éducation nationale</p> <p>Rapport du PNUD sur le développement humain</p> <p>Tableau de bord de l'économie nationale</p> <p>Statistiques d'état civil</p>	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des ressources financières Engagement politique Engagement continu des partenaires au développement garanti Climat social favorable
<p>OBJET NO. 1</p> <p>Avoir contribué à l'intégration effective des variables démographiques dans les programmes de développement à l'échelon national et régional</p>	<p>Objectifs de la DPP effectivement intégrés dans les plans et programmes sectoriels du gouvernement (Plan national d'action pour l'Environnement; Plan d'action de la Femme; Programme national de lutte contre la Pauvreté)</p>	<p>Documents des plans et programmes sectoriels</p>	<p>Maintien de l'intérêt du gouvernement pour la décentralisation de la DPP</p>
<p>OBJET NO.2</p> <p>Avoir contribué à la généralisation de l'enseignement des questions de population et de l'éducation à la vie familiale dans les systèmes d'éducation tant formels que non formels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> EMP/EVF dispensées dans toutes les écoles primaires, secondaires EVF intégrée dans les actions éducatives des groupements féminins des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Curricula de l'enseignement primaire et secondaire et écoles normales Rapports des séances d'alphabétisation et d'animation éducative 	<p>Maintien d'un environnement socio-culturel et religieux favorable</p>
<p>OBJET 3</p> <p>Avoir contribué à l'amélioration de la condition et de la situation de la femme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Existence des politiques et programmes de population et de développement au niveau national, sectoriel et régional prenant en compte les questions de genre Existence d'un programme de vulgarisation des textes de lois consignant l'égalité et l'équité entre les sexes Taux d'analphabétisme ? 	<p>Documents de politiques et de programmes</p> <p>Document d'inventaire de textes de lois consignant l'égalité et l'équité entre les sexes</p> <p>Document de programme de vulgarisation</p> <p>Rapports d'activités des structures décentralisées du MFASSN/ONG</p>	<p>Maintien de la volonté politique en faveur de l'égalité et de l'équité en matière de genre</p> <p>Disponibilité de ressources humaines, financières et matérielles</p> <p>Engagement des bailleurs de fonds accès au crédit</p>

Avoir contribué à l'intégration effective des variables démographiques dans les programmes de développement à l'échelon national et régional

Objectifs de la DPP effectivement intégrés dans les plans et programmes sectoriels du gouvernement (Plan national d'action pour l'environnement; Plan d'action de la Femme; Programme national de lutte contre la Pauvreté)

Documents des plans et programmes sectoriels

Maintien de l'intérêt du gouvernement pour la décentralisation de la DPP

619

Produits
1.1 Politique nationale de population actualisée et opérationnalisée

Document de la DPP actualisée adopté par le Conseil inter-ministériel Plans et programmes d'action disponibles au niveau national Programmes d'action au niveau de 5 régions élaborés et adoptés Structure de coordination et de suivi renforcée

Communiqué du Conseil inter-ministériel Documents de plans et programmes d'action Rapports d'activité de la structure de coordination

Intérêt soutenu de la part du gouvernement

1.2 Compétences techniques en matière de planification, gestion et intégration des questions de population dans les programmes nationaux et régionaux de développement accrues et renforcées.

Plan de formation quinquennal élaboré et opérationnel
5 Programmes d'action régionaux élaborés par les cadres formes
Indicateurs et Capacités ?

Document de plan de formation Rapports de formation Documents de programmes d'action régionaux

Disponibilité des ressources humaines et financières

1.3 Système national d'information et de gestion des données en matière de population et de développement amélioré

Bases de données informatisées en matière de population disponibles et désagrégées par sexe Programmes de collecte et de recherche élaborés

Périodiques Buletins statistiques Protocoles de recherche et d'enquêtes Inventaire du matériel informatique des bases de données

Disponibilités des ressources financières

OBJET NO.2
Avoir contribué à la généralisation de l'enseignement des questions de population et de l'éducation à la vie familiale dans les systèmes d'éducation tant formels que non formels.

EMP/EVF dispensées dans toutes les écoles primaires, secondaires
EVF intégrée dans les actions éducatives des groupements féminins des jeunes
Taux d'analphabétisme des femmes ? réduit de 78% en 1995 à 48% en 2001

Enquêtes et études sur l'alphabétisation des femmes
Enquêtes et étude sur le statut économique de la femme
Statistiques des structures décentralisées du MFASSN

Maintien d'un environnement socio-culturel et religieux favorable

2.1. EMP/EVF étendues à 31 écoles primaires additionnelles

2.2. Enseignement EMP/EVF. introduit dans 15 écoles secondaires, deux écoles coraniques, deux centres d'alphabétisation et dans cinq groupements de femmes et jeunes

2.3. EMP/EVF institutionnalisée dans l'enseignement primaire et secondaire

OBJET 3

Avoir contribué à l'amélioration de la condition et de la situation de la femme

62 écoles primaires dispensent l'EMF, 7F en 2001

15 écoles secondaires, 2 écoles coraniques, 2 centres d'alphabétisation et 5 groupements de femmes et jeunes dispensent l'EMP/EVF en 2001

Existence des curricula du système d'enseignement primaire et secondaires intégrant l'EMP/EVF

Politiques et programmes de (population) et de développement disponibles au niveau national, sectoriel et régional prenant en compte les questions de genre

Existence d'un programme de vulgarisation des textes de lois consignant l'égalité et l'équité entre les sexes

Rapports des Conseillers pédagogiques

Emploi du temps des établissements scolaires

Fiches d'enseignement pédagogique

Rapports des séances d'alphabétisation et d'animation pédagogique

Documents de politiques et de programmes

Document d'inventaire de textes de lois consignant l'égalité et l'équité entre les sexes

Document de programme de vulgarisation

Rapports d'activités des structures décentralisées du MFASSN/ONG

Maintien d'un environnement socio-culturel et religieux favorable

Maintien de la volonté politique en faveur de l'égalité et de l'équité en matière de genre

Disponibilité de ressources humaines, financières et matérielles

PSA
EIR

PRÓDUITS

3.1. Approche genre intégrée dans les politiques et programmes nationaux et régionaux de développement, aux niveaux conceptuel et opérationnel

3.2. Le cadre institutionnel de promotion de la femme renforcé à travers :
 • l'adoption d'un plan d'action national,
 • l'élaboration de programmes régionaux et
 • la révision du Code de la famille

Existence de la méthodologie d'intégration de la dimension genre dans les politiques et plans élaborés
 Disponibilité et utilisation des données désagrégées selon le sexe et prenant en compte la dimension genre dans les programmes
 5 ateliers de sensibilisation aux questions de genre et de formation aux techniques d'analyse et d'intégration de la dimension genre ciblant 125 cadres provenant du MFASSN, du Comité national consultatif de la femme et des Ministères impliqués dans le "Comité inter-ministériel de suivi de la promotion de la femme et de l'enfant"

Plan d'action national de la femme élaboré et adopté *le 27/01/88 par le gouvernement*
 5. Programmes d'action régionaux élaborés et opérationnels *in what?*
 Code de la famille révisé et approuvé par le Conseil inter-ministériel

Programmes et protocoles de recherche et d'enquêtes
 Manuel d'intégration
 Programme de formation
 Rapports d'activités de la formation
 Fichiers des banques de données et des centres de documentation
 Programmes de formation et de sensibilisation
 Rapports des activités de formation et de sensibilisation

Document de Plan d'action Communiqué du gouvernement relatif à l'adoption
 Documents de programmes régionaux
 Documents des programmes régionaux

Engagement politique

Disponibilité de ressources financières

Mobilité des cadres

Maintien de l'engagement politique

Poursuite de la mobilisation des groupes d'intérêt en faveur de la révision du Code de la famille

Disponibilité de ressources financières et humaines

PSA
 8/88